



Communiqué de presse

Bruxelles, le 22 juin 2023

Étude Finances Locales 2023

Les villes et communes bruxelloises parviennent à absorber l'explosion des coûts

Après la crise sanitaire en 2020 et 2021, les pouvoirs locaux ont dû faire face, l'année dernière, à un choc financier d'une ampleur inégalée depuis les années 80. Le niveau élevé de l'inflation, responsable de la forte augmentation des coûts salariaux, et l'envolée du prix de l'énergie ont en effet soumis les villes et communes à une pression considérable.

Or, on remarque que la progression spectaculaire des dépenses ordinaires (+11%) budgétées par les communes bruxelloises pour 2023 est absorbée par une hausse tout aussi soutenue de leurs recettes ordinaires (+12,5%).

En effet, les communes ont tout d'abord pu compter sur les mécanismes d'indexation impactant directement leurs recettes telles que les centimes additionnels au précompte immobilier, ainsi que le Fonds des communes ou divers subsides (+10,5%).

Pour préserver l'équilibre budgétaire, de nombreuses communes bruxelloises (soit 8 sur 19) ont procédé à une augmentation du nombre de centimes additionnels au précompte immobilier, ce qui, conjugué à l'importante indexation des revenus cadastraux (9,6%), génère une forte progression du produit de l'impôt foncier (+17%). Les communes ont également bénéficié de recettes fiscales supplémentaires inespérées, liées au changement de calendrier de versement des additionnels à l'IPP par le SPF Finances.

À souligner également que malgré la forte hausse des coûts de la construction, les communes bruxelloises parviennent à maintenir une dynamique d'investissement soutenue en 2023.

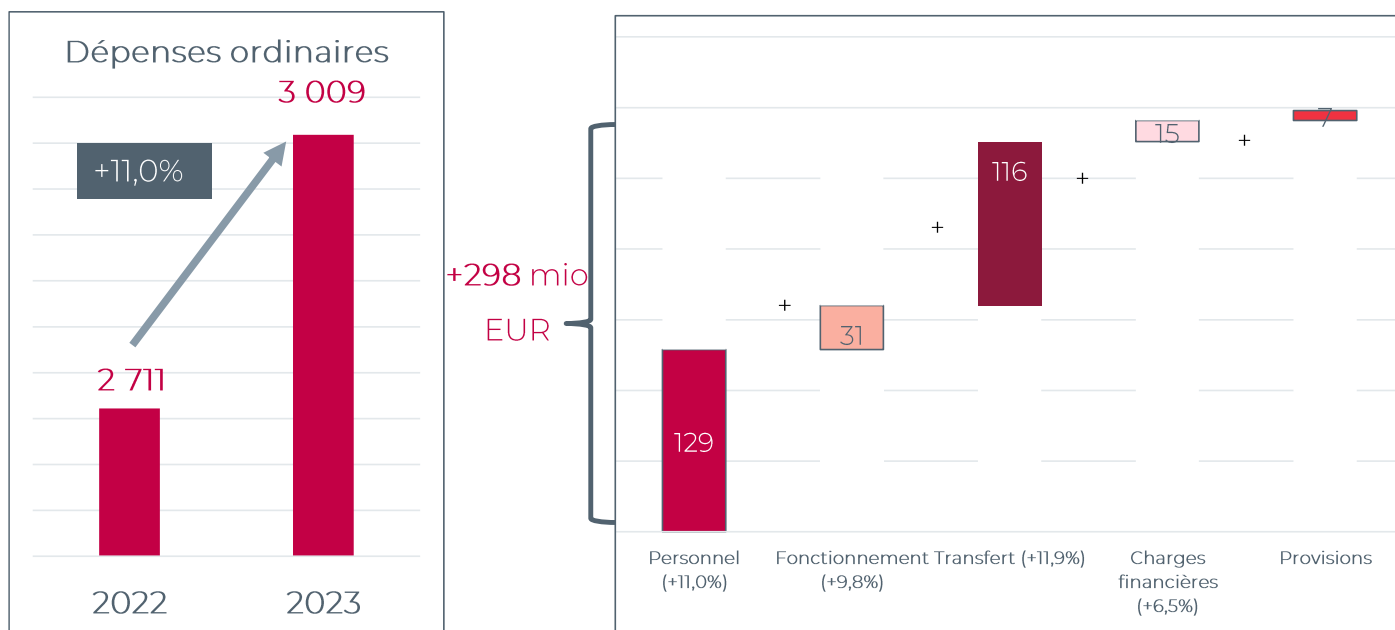
Selon les budgets 2023, les communes bruxelloises dégagent ensemble un très léger boni de 8 millions EUR à l'exercice propre et de 65 millions EUR à l'exercice global. Les équilibres budgétaires sont donc globalement préservés mais les soldes budgétaires peuvent présenter des disparités importantes selon les communes. De plus, les communes ont bénéficié en 2023 de circonstances relativement favorables concernant l'évolution de certaines recettes.

Progression exceptionnelle de 11% des dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2023, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'établissent à 3 milliards EUR, soit 2.461 EUR par habitant, enregistrant une progression soutenue de 11% par rapport aux budgets initiaux 2022. Cette hausse affecte toutes les catégories de dépenses, que ce soit le personnel, le fonctionnement ou les transferts (dotations aux CPAS, zones de police...).

Rappelons que ces derniers ont été adoptés fin de l'année 2021, soit à une période où les prévisions budgétaires n'intégraient pas encore les effets de la forte progression des coûts énergétiques et l'inflation enregistrés au cours de l'année 2022. Outre ce rattrapage au niveau des coûts, les budgets 2023 devaient également intégrer la hausse des dépenses attendues pour l'année en cours. Ceci explique que les taux de croissance des principales rubriques budgétaires entre les budgets initiaux 2022 et 2023 sont exceptionnellement élevés.

Quelles dépenses augmentent en 2023? (en millions EUR)



Coûts salariaux en hausse de 11%

Selon les budgets 2023, les dépenses de personnel progresseraient de +11% par rapport aux budgets initiaux 2022. Ces derniers tablaient initialement sur un seul dépassement de l'indice pivot de la fonction publique (+2%), alors qu'en réalité, les communes ont été confrontées à l'impact de 5 franchissements de cet indice depuis un an.

Outre l'effet de **l'indexation**, les communes doivent également supporter les coûts des évolutions barémiques, des accords sociaux et ceux des **charges de pensions du personnel statutaire**. Celles-ci augmentent de 13,1% par rapport à 2022, principalement en raison de la progression en 2023 des taux de cotisations de charges de pensions (cotisations

de base et de responsabilisation) prévues par la loi fédérale assurant le financement des pensions des administrations locales et provinciales (Fonds de Pensions Solidarisé).

Pour ces prochaines années (2024-2027), les perspectives d'évolution de ces taux de cotisation sont particulièrement inquiétantes et vont engendrer une évolution presque exponentielle des charges de pensions des pouvoirs locaux. Selon les projections du Service fédéral des Pensions, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes et CPAS bruxellois devrait passer de 59 millions EUR en 2022 à plus de 169 millions EUR en 2027.

Forte progression de la facture énergétique (mais moindre que dans les autres Régions)

Les dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments progressent de 18,2% en moyenne. Au sein de celles-ci, **les coûts énergétiques** (mazout, gaz et électricité) ont augmenté en 2023 de près de 15 millions EUR soit 62%. **Bien qu'élevé, ce pourcentage est plus faible que celui observé dans les autres Régions.**

La facture pourra s'avérer heureusement moins salée pour les villes et communes qui étaient déjà plus avancées en matière d'investissements durables visant à réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, par exemple. L'autoproduction d'énergie permettra aussi d'alléger la facture.

Cette hausse des prix de l'énergie se traduit également par une augmentation de l'aide sociale accordée aux citoyens (par les CPAS). Alors que les effets de la crise sanitaire ne se sont pas encore estompés, c'est à présent dans le cadre de la hausse des factures d'énergie que des demandes d'aide sont introduites en nombre.

L'envolée des prix se répercute également sur les dotations communales (CPAS, zones de police...)

Les indexations salariales successives et la flambée des coûts de l'énergie impactent également les différentes entités locales (CPAS, zones de police et de secours...) du périmètre communal. C'est particulièrement le cas des zones de police, pour lesquelles les charges de personnel représentent plus de 90% des dépenses ordinaires.

Ceci entraîne mécaniquement une **majoration des différentes dotations communales** nécessaires pour équilibrer le budget de ces entités, soit une croissance de 13,4% en moyenne pour la dotation aux CPAS et de 9,2% aux zones de police.

Suite aux crises successives (sanitaire, inondations, énergétique...), **les CPAS** ont été confrontés à une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire qui se répercute clairement sur l'évolution de leurs budgets. En 2023, l'attribution du revenu d'intégration progresse de 11,2%, principalement sous l'effet de l'indexation du revenu d'intégration car le nombre de bénéficiaires est en léger recul depuis la sortie de la crise sanitaire. Par contre, les interventions en tant que «centres secourant» enregistrent une progression de plus de 65% en lien avec l'afflux de réfugiés ukrainiens. Selon le SPP Intégration Sociale, cela concerne pour l'année écoulée 9.730 personnes en Région bruxelloise, soit 20% du nombre de réfugiés au niveau national.

Les communes subissent déjà les premiers effets de la hausse des taux d'intérêt

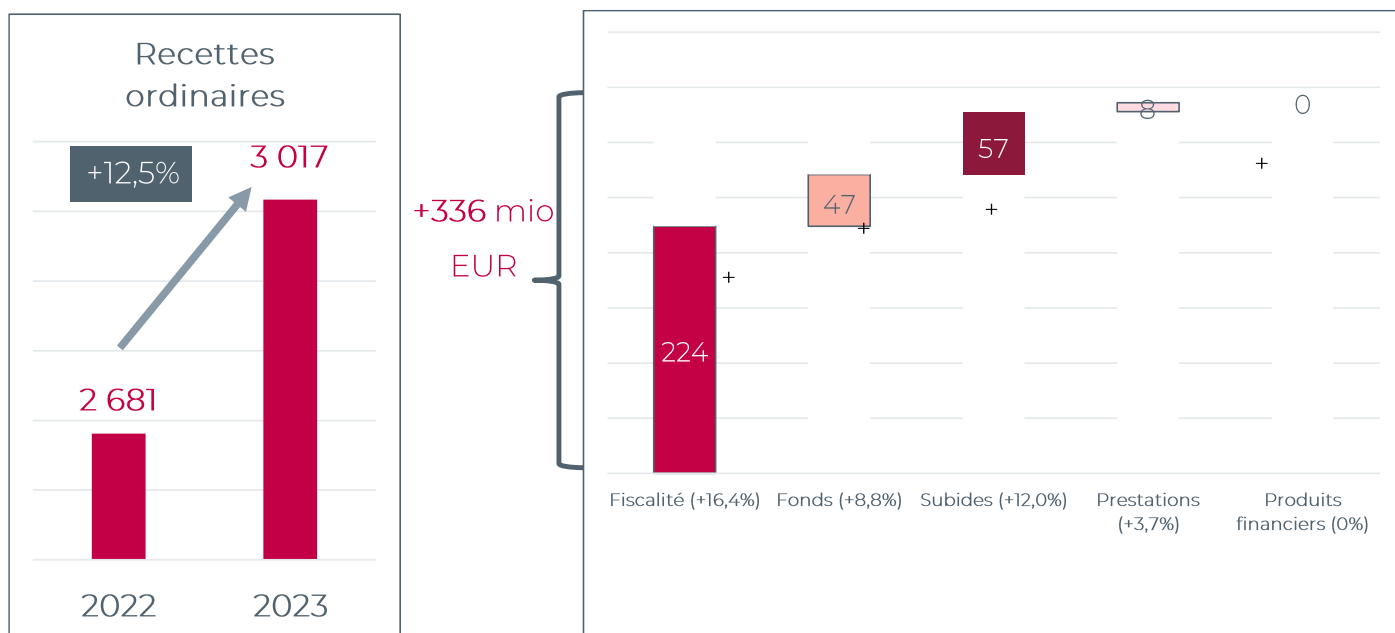
Les charges d'intérêts qui étaient en recul structurel depuis une dizaine d'années dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas subissent un léger rebond (+6,3%) en 2023 en raison de la progression importante des taux

d'intérêt observée ces derniers mois. L'impact de la hausse des taux d'intérêt s'effectuera progressivement à l'occasion des révisions convenues de taux des emprunts (annuellement, 3 ou 5 ans) ou lors de l'octroi de nouveaux emprunts aux nouvelles conditions du marché.

Une progression inespérée des recettes communales

Les communes bruxelloises peuvent heureusement tabler sur une progression soutenue de 12,5% de leurs recettes ordinaires dans leur budget 2023.

Quelles recettes augmentent en 2023? (en millions EUR)



Cette évolution favorable résulte, d'une part, des mécanismes d'indexation de nombreuses recettes communales (bases imposables, fonds, subsides), et de l'augmentation du taux d'imposition moyen de la taxe foncière.

Fiscalité: une progression très élevée soutenue par une hausse des taux d'imposition de l'impôt foncier (PrI)

Les recettes fiscales des communes bruxelloises s'établissent à 1.588 millions EUR, soit 1.299 EUR par habitant, en progression de 16,4% en 2023 (contre +6,0% seulement en 2022).

Cette forte progression est principalement imputable aux taxes additionnelles. **La taxe additionnelle au précompte immobilier** a bénéficié de l'effet conjugué de l'indexation des revenus cadastraux (+9,6%) et de la hausse du taux d'imposition moyen. En effet, **8 communes sur 19 ont procédé en 2023 à une augmentation du nombre de centimes additionnels au précompte immobilier, ce qui porte le taux d'imposition moyen à 3.281 centimes additionnels (contre 3.053 en 2022).**

Quant à la **taxe additionnelle à l'IPP**, elle est favorablement impactée par le changement de calendrier de versement des additionnels à l'IPP par le SPF Finances en 2023. Les communes devraient en effet percevoir le produit de 14 mois au cours de l'année 2023, ce qui explique la progression de 26,2% des recettes IPP dans les budgets 2023. À noter que 4 communes ont réduit leur taux d'imposition de sorte que le taux moyen s'établit à 6,23% contre 6,32% en 2022.

Concernant les **taxes spécifiquement locales**, celles-ci progressent de 9,6% par rapport à 2022, principalement suite à l'augmentation du rendement de la taxe sur les surfaces de bureaux (+11%) et de la taxe sur l'occupation du domaine public (+17%).

Les mécanismes d'indexation des subsides soutiennent également l'évolution des recettes

Les recettes communales provenant **des dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoirs (principalement la Région), s'élèvent à 1,1 milliard EUR et sont en augmentation de 10,5%.

La progression de près de 12% des **subsides spécifiques** résulte principalement de la mise en œuvre de l'accord sectoriel relatif à la revalorisation de la rémunération du personnel (2021-2025) qui prévoit une prise en charge par la Région à concurrence de 75%.

Les recettes de **financement général** (Fonds des communes) progressent quant à elles de 8,8% dans les budgets initiaux 2023. Outre les dotations régionales du Fonds des communes (+1,4%), les communes bruxelloises (et Bruxelles-Ville en particulier) perçoivent certaines dotations fédérales (prévues par la loi spéciale de financement de 1989) en forte progression (+18%).

Un quasi-équilibre à l'exercice propre et des réserves en recul structurel

À la faveur d'une progression élevée des recettes ordinaires, les communes bruxelloises présentent ensemble un très léger surplus de 7,8 millions EUR **à l'exercice propre** dans les budgets initiaux 2023. À l'échelle des budgets communaux, ce solde représente 0,3% des recettes ordinaires, soit un quasi-équilibre. Il s'agit toutefois d'une amélioration puisque les communes bruxelloises avaient présenté un déficit de 30 millions EUR lors des deux exercices précédents.

À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), les communes bruxelloises dégagent un excédent de 65 millions EUR en 2023, ce qui représente 2,1% de leurs recettes ordinaires. Ce boni qui s'élevait encore à près de 200 millions EUR en 2019, s'est toutefois régulièrement dégradé au cours de ces trois derniers exercices budgétaires.



Des projets d'investissements freinés par la hausse des coûts des matériaux de construction

Les projets d'investissements des communes bruxelloises sont restés dynamiques durant cette mandature communale (entre 600 et 800 millions EUR par an). Dans les budgets 2023, les dépenses d'investissements stricto sensu des communes bruxelloises s'établissent à 685 millions EUR et affichent une réduction de 20% par rapport au niveau record atteint en 2022 (soit 880 millions EUR).

Certains arbitrages ou reports de certains projets pourraient cependant avoir lieu dans le contexte de forte **hausse des prix de la construction** observée ces derniers mois (+30%). En effet, un même montant nominal de budget d'investissement que celui initialement prévu à l'exercice précédent ne permet d'en concrétiser qu'environ deux tiers.

Les principaux domaines d'investissement des communes bruxelloises sont les aménagements urbains et le logement, l'enseignement (bâtiments scolaires), les infrastructures sportives et culturelles, les bâtiments administratifs. Au cours de ces dernières années, la modernisation et la **rénovation énergétique des bâtiments** (administratifs, scolaires, sportifs et culturels) constituent assurément des enjeux prioritaires pour de nombreuses communes.

Outre le financement classique tel que l'emprunt ou l'autofinancement, les pouvoirs locaux peuvent recourir à divers dispositifs et programmes de subside régionaux et européens, et ce pour de nombreux domaines d'activité ainsi qu'à des formules alternatives de financement spécifiquement conçues pour les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Dirk Gyselinck, membre du comité de direction de Belfius: «Ces 3 dernières années ont été marquées par une complexité sans précédent, mais les pouvoirs locaux bruxellois ont fait preuve d'une rapidité d'action remarquable. Aujourd'hui, de nombreux défis les attendent: gérer la crise énergétique, soutenir l'économie locale, favoriser la mobilité douce, accélérer la transition énergétique, renforcer la cohésion sociale... Et malgré l'explosion des coûts, les villes et communes parviennent à maintenir leurs budgets sur les rails et à accélérer les investissements en vue d'une société climatiquement neutre.

En tant que partenaire du secteur public, Belfius est plus que jamais à leurs côtés pour soutenir l'accomplissement de toutes ces missions avec des solutions de financement durables, des projets immobiliers économes en énergie et des outils d'analyse fiables et précis ».

En savoir plus ?

[Étude Finances Locales - Belfius](#)

Contact presse

Belfius Banque & Assurances

Ulrike Pommee, + 32 (0)2 222 02 57 / ulrike.pommee@belfius.be - press@belfius.be

www.belfius.be